

Aussi paru dans 21 avril 2026 - Le Quotidien (Saguenay, QC) (site web)
La Voix de l'Est (Granby, QC) (site web)
La Tribune (Sherbrooke, QC) (site web)
Le Nouvelliste (Trois-Rivières, QC) (site web)
Le Droit (Ottawa, ON) (site web)

À 18 ans, l'État abandonne ses enfants: il est temps d'agir

Point de vue

POINT DE VUE / Cette lettre ouverte est signée par Mélanie Gagnon, présidente provinciale de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)

La coroner Julie-Kim Godin l'a dit sans détour dans son rapport sur le décès de ce jeune homme dont Mylène Moisan nous racontait la tragique trajectoire dans sa chronique du 14 avril: «on l'a laissé tomber».

Un verdict accablant sur notre système de protection de la jeunesse. En tant que présidente de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec, je ne peux que l'appuyer, parce que nous le voyons, nous le vivons, nous le dénonçons depuis trop longtemps.

Ce n'est pas une exception. C'est un système.

Le 1er avril, le gouvernement a déposé sa stratégie *Grandir en confiance*. La FFARIQ en a pris acte : oui, c'est un pas dans la bonne direction, et oui, la stratégie reconnaît que des jeunes atteignent leur majorité dans des situations de grande précarité.

Mais pendant qu'on planifie un futur plan d'action, des jeunes dorment dans la rue ce soir. Ils ne peuvent plus attendre. Planifier, c'est bien. Mais agir, c'est essentiel.

Ce qu'on entend trop peu, c'est la situation encore plus déplorable des jeunes issus des familles d'accueil de proximité.

Lorsqu'un enfant est placé chez un membre de sa famille, qu'il s'agisse d'une grand-mère, d'un oncle, d'une tante ou parfois d'une personne qu'il connaît à peine, l'État leur confie cette responsabilité sans ressources, sans formation adéquate, sans véritable accompagnement.

Ces familles n'ont pas accès aux mêmes outils que les familles d'accueil reconnues, mais on leur demande de prendre en charge des enfants fragilisés, qui portent de lourds bagages. Elles le font avec amour, souvent à grand sacrifice personnel.

Et quand la DPJ conclut que l'enfant n'a plus besoin de protection et ferme le dossier, ces familles se retrouvent entièrement seules pour continuer à le soutenir. Plusieurs s'endettent. Plusieurs s'épuisent. Mais elles ne lâchent pas.

Puis vient le 18e anniversaire. Et là, même le mince filet qui existait disparaît. Il existe bien une directive permettant à certains jeunes en famille d'accueil de continuer à recevoir des services jusqu'à leurs 21 ans s'ils poursuivent leurs études, mais cette mesure reste discrétionnaire et varie selon les régions.

Les jeunes placés en famille de proximité en sont d'emblée exclus. Tout comme ceux qui cumulent des difficultés scolaires, souvent les mêmes jeunes qui ont été les plus marqués par la maltraitance, les plus fragilisés, les plus vulnérables.

Les oubliés des oubliés

Un enfant placé est un enfant placé. Ses droits ne devraient jamais dépendre du type de milieu qui l'accueille, ni de la région où il vit, ni de son bulletin scolaire. À partir du moment où l'État retire un enfant de sa famille biologique, il en assume la responsabilité. Cette responsabilité ne s'éteint pas à minuit le soir des 18 ans.

La coroner Godin le réclame: «chaque jeune sortant de la DPJ doit avoir un milieu de vie stable, sans condition préalable». Ce n'est pas une demande extravagante. C'est un besoin fondamental.

La FFARIQ réitère la nécessité de poser des gestes immédiats et concrets. D'abord, permettre aux jeunes de demeurer dans leur famille d'accueil de proximité au-delà de la majorité et de continuer à être reconnus et soutenus par l'État : c'est la première réponse à leur besoin de sécurité et de stabilité. Ensuite, garantir à chaque jeune quittant la DPJ un logement stable sans condition, élargir sans délai l'accès aux services de transition à tous les jeunes placés, et financer adéquatement les ressources communautaires qui tiennent ces jeunes en vie au quotidien.

Les familles d'accueil ouvrent leur cœur et leur foyer. Elles assurent le bien-être et la stabilité des enfants qui leur sont confiés. Mais elles ne peuvent pas, seules, compenser les manquements d'un État qui se désengage à l'heure la plus critique.

On nous dit que ces jeunes sont des enfants de l'État. Alors, l'État a le devoir de ne pas les abandonner sur un quai de métro à 18 ans.

Les mots doivent se transformer en actes. Maintenant.

[Cet article est paru dans Le Soleil \(Québec, QC\) \(site web\)](#)

Illustration(s) :



123rf

Code de facturation : 0

© 2026 Le Soleil. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260421-LSW-4cbdbyl2mngzpiil2q66735oea